CIUDADANOS · RENEW · ESPAGNE · ABUS DE POUVOIR

José Ramón Bauzá

Eurodéputé (2019-2024), ancien président du gouvernement des Baléares — affaire Harcèlement psychologique d'un assistant

SANCTIONNÉS PAR LEUR ASSEMBLÉE

Pas une décision de justice : une sanction disciplinaire votée par l'Assemblée nationale, le Sénat ou le Parlement européen, publiée officiellement.

Ce qui est reproché

Le Parlement européen a jugé que son comportement envers son assistant accrédité constituait un harcèlement psychologique : disponibilité exigée 24 heures sur 24, propos blessants, consignes contradictoires, tâches domestiques. La sanction, un blâme, a été annoncée en plénière le 28 février 2024.

Où en est la justice

> **En novembre 2025, le Tribunal de l'UE a rejeté son recours contre le blâme, tout en relevant une procédure trop longue.**

Source

PARLEMENT EUROPÉEN, 28 FÉVRIER 2024 ; TRIBUNAL DE L'UE, NOVEMBRE 2025

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/CRE-9-2024-02-28-ITM-002_ET.html
https://www.vilaweb.cat/noticies/tgue-bauza-assetjament-assistent/
https://en.arabalears.cat/politics/europe-upholds-the-reprimand-against-bauza-for-harassment-of-an-assistant-during-his-time-as-member-of-the-european-parliament_1_5566707.html

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 3 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales-europe